



## Conduite à tenir

# TROUBLES DU COMPORTEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL :

comportement violent, état d'agitation aiguë,  
propos délirants, suspicion d'alcoolisation aiguë

## IMMÉDIATEMENT

### ALERTER

- Appeler le **n° d'urgence du site** ou le **SAMU 15** pour un avis médical ; noter par écrit les indications du médecin.
- En cas de comportement violent incontrôlable, appeler **police secours 17**.
- Alerter le directeur d'unité ou la hiérarchie directe et le médecin de prévention.

**ACCOMPAGNER** la personne dans un lieu calme ou demander aux collègues de s'éloigner. **Ne pas la laisser seule.**

**RASSURER** en parlant lentement d'une voix calme et douce, en attendant l'arrivée des secours.

### SE PROTÉGER

- **Ne jamais rester seul avec la personne.**
- Si elle est menaçante et qu'elle veut partir, ne pas tenter de la retenir de force.

**CONTACTER** un membre de l'entourage personnel.

## À RETENIR

**1 Ne jamais laisser la personne repartir seule, même sur sa demande, avant l'arrivée des secours, sauf si la personne en proie à une agitation aiguë ne peut être retenue.**

**2 Ne pas la raccompagner à son domicile par quelque moyen que ce soit.**

## N° D'URGENCE

- N° d'urgence du site ou SAMU 15
- Police 17

## PERSONNES À PRÉVENIR

- Délégué(e) régional(e) :
- Directeur d'unité ou hiérarchie directe :
- Responsable ressources humaines :
- Médecin de prévention :